

# Santé/CHSCT : l'inspection du travail donne raison à la CGT et oblige le Rectorat à respecter la loi !

C'est une avancée importante pour les droits des personnels en matière de santé et de conditions de travail. L'inspection du travail de Seine-Maritime vient de rendre son rapport d'enquête sur le CHSCT de Seine-Maritime et confirme le désaccord sérieux et persistant que la CGT, avec le soutien de FO et de la FSU, n'a eu de cesse de dénoncer depuis 2015 et le siège obtenu dans cette instance.

« *Dysfonctionnement* », « *entrave* » : le constat est accablant pour l'Inspection académique et le Rectorat qui sont sommés de respecter enfin la loi !

En un mot, l'inspection du travail somme la DASEN de permettre au CHSCT de fonctionner et aux élus syndicaux de faire leur travail pour protéger la santé des travailleurs de l'éducation.

## Concrètement, l'inspection du travail demande à l'Administration :

- de ne plus empêcher le CHSCT de mener les enquêtes réglementaires en cas de danger grave et imminent et d'accident du travail
- de transmettre toutes les déclarations d'accident du travail et de maladies professionnelles
- de ne plus censurer des points à l'ordre du jour des séances du CHSCT
- de transmettre au CHSCT et de soumettre à l'avis des représentants syndicaux des documents réglementaires importants : rapport annuel de la médecine de prévention, rapport annuel faisant le bilan de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, programme annuel de prévention de d'amélioration des conditions de travail.
- de transmettre en temps et en heure les documents étudiés en séance du CHSCT
- de doter le CHSCT d'un vrai règlement intérieur
- de publier les PV de séance sur le site de la DSDEN.

## Un extrait de la conclusion du rapport de l'inspection du travail :

« le CHSCT spécial départemental étant arrivé à un tel niveau de dysfonctionnement pouvant être caractérisé d'entrave à l'exercice de sa fonction normale au regard du Code du travail, il est préconisé de solliciter la participation de l'inspecteur du travail en appui de l'inspecteur santé et sécurité au travail à quelques réunions du CHSCTD 76 afin d'accompagner la mise en œuvre des mesures qui auront été prises et le rétablissement de son fonctionnement conforme aux dispositions suscitées. »



La CGT éduc'action choisit donc de publier le rapport sur son site, afin que les personnels aient accès à ce document qui les concerne.

Les personnels ont en effet le droit de connaître l'action (plutôt l'inaction, en l'occurrence) de leur Administration en matière de santé au travail, mais aussi de contrôler et de demander des comptes à l'employeur par l'intermédiaire de leurs élus syndicaux.

La CGT Educ'action se félicite du résultat de cette enquête de l'inspection du travail et continuera sans relâche à défendre ce bien précieux qu'est la santé..

**POUR NE PAS PERDRE SA VIE À LA GAGNER !**



SYNDIQUÉZ VOUS ! RENSEIGNEZ VOUS !  
[www.education7627.fr](http://www.education7627.fr)